

Unités de mesure légales du système international SI et supplémentaires après le 31/12/1999 (modif. directive 80/181/CEE)

1999/0014(COD) - 24/01/2000 - Acte final

OBJECTIF: modifier la directive 80/181/CEE concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux unités de mesure. **MESURE DE LA COMMUNAUTÉ:** Directive 1999/103/CE du Parlement européen et du Conseil. **CONTENU:** les modifications introduites par le Conseil concernent deux aspects: - d'une part l'alignement de la directive 80/181/CEE sur les dispositions des accords et décisions internationaux de la Conférence générale des poids et mesures (CGPM) et de l'organisation internationale de normalisation (ISO); - d'autre part la prorogation de l'échéance pour l'utilisation d'indications supplémentaires jusqu'au 31/12/2009, soit une prolongation de dix ans par rapport à la date actuelle. La Commission réexaminera la directive et son application et, si nécessaire, à adoptera les mesures appropriées en consultation avec le comité institué par la directive 71/316/CEE (la directive-cadre pour les questions de métrologie légale), suivant la procédure définie par cette directive. **ENTRÉE EN VIGUEUR:** 09/02/2000. **ÉCHÉANCE FIXÉE POUR LA TRANSPOSITION:** 09/02/2001.